

Commune de
MONTHERME



Mairie

Place de la République
08800 – MONTHERME
Tél : 03 24 53 00 09
Fax : 03 24 53 01 15
mairie.montherme@wanadoo.fr

Site internet :
<http://montherme.fr>

Ouverture du secrétariat :
du lundi au vendredi inclus,
de 8 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30,

Permanences d'un élu en mairie :

le mardi de 17 h 30 à 19 h
le samedi de 10 h à 11 h 30
ou

sur rendez-vous en contactant le
n° 03 24 53 00 09
ou mairie.montherme@orange.fr

Ancienne école des Hauts-Buttés,
le premier samedi du mois,
de 10 h à 11 h :
B. SCHRUB

MONTHERME

Siège de la
Communauté de Communes
Meuse et Semoy
regroupant

BOGNY-SUR-MEUSE

DEVILLE

JOIGNY SUR MEUSE

HAULME

HAUTES-RIVIERES

LAIFOUR

MONTHERME

THILAY

TOURNAVAUX

Directeur de publication : A. BERNARD

LA LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

Octobre 2014

N° 34

Sommaire :

Page 2

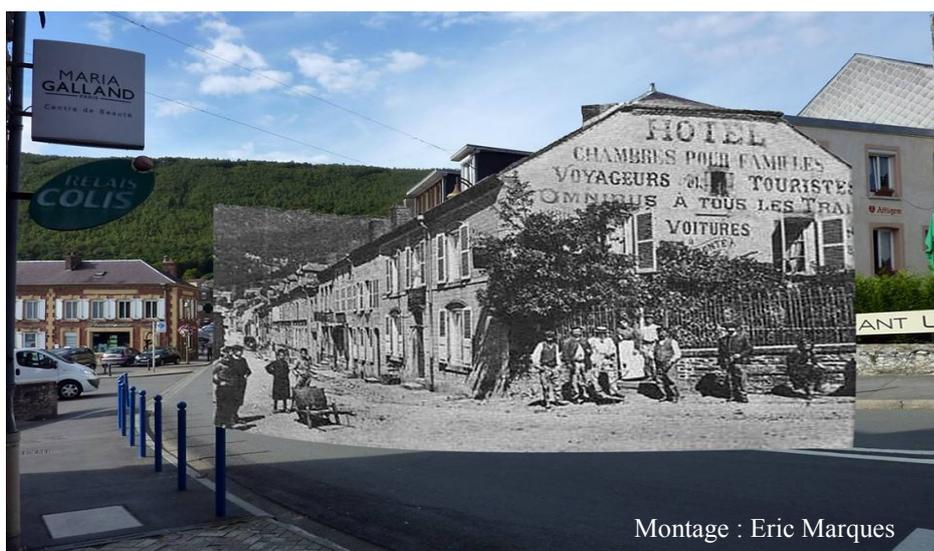
Plan Communal de Sauvegarde
DICRIM
Erratum sur le prix de l'eau
Des arrêtés en vigueur
Civisme

Page 3

Parlement des enfants
Le rendez-vous des chasseurs
Le nouveau garde champêtre
ALSH
Maisons Fleuries

Page 4

Tennis de table
Centenaire 14/18
Nicolas Etienne Méhul
Etat Civil



Montage : Eric Marques

De la rue de la Verrerie à la rue Pasteur

Le mot du Maire

Dans la revue annuelle du CREHLoM, « Monthermé d'Autrefois » N°11, un article de M. Hubert BUREAU sur ce qu'il appelle « le feuilleton de la création de l'école des garçons à Monthermé », mérite toujours notre attention.

Je résume :

Un des Maires de l'époque, motive le projet de construction d'une nouvelle école en ces termes :

« Encourager et développer l'union et la concorde entre les enfants (et les habitants) des deux rives ».

Beau projet, louables intentions, et pourtant, déchirés sur la nature et le lieu de construction, des conseillers adressent au Préfet une pétition en vue d'obtenir la séparation des deux rives en deux communes distinctes. Cette résolution votée par 19 Oui contre 17 Non, ne sera heureusement pas appliquée, le Préfet de l'époque n'ayant pas donné suite et de belle manière : « Vous avez une commune qui peut-être comparée aux plus belles du Département...et vous voulez la morceler en deux villages. Non ! Ce que vous faites là n'est pas sérieux...et je m'opposerai le plus que je pourrai à cette séparation ».

On peut féliciter ce préfet d'avoir vu juste et de n'avoir ni encouragé ni cautionné ce vieux réflexe des peuples, qui, devant les difficultés d'une négociation, incapables de s'entendre sur un projet commun, prônent le repli sur soi.

Un siècle et demi plus tard, même après avoir vécu les regroupements de communes, la création de l'Europe, l'organisation des intercommunalités, ce vieux réflexe existe toujours. De fait, certains aujourd'hui ambitionnent de quitter l'Europe. Et pourtant, on peut mesurer à quel point le repli sur soi est toujours nuisible au développement harmonieux des territoires, à l'émergence de projets communs et au bien vivre ensemble.

A. BERNARD

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Depuis 2010, la Commune s'est munie d'un PCS élaboré et mis en place par les services municipaux assistés des agents de la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Le PCS est un outil d'anticipation et de gestion des accidents et fléaux tels que les incendies, les inondations, les éboulements et les pollutions diverses par exemple.

Le 07/07/2014 les services administratifs et techniques de la ville, le maire et les adjoints ont participé à un exercice « tempête » en même temps que ceux des communes de Bogny-sur-Meuse et Laifour.

Cet exercice a consisté à tester l'organisation communale, à expérimenter la gestion d'une crise et à enregistrer les réactions des participants à la lecture d'un scénario qui relate le passage d'une tempête sur leur territoire. Il avait également comme objectifs d'évaluer le PCS, d'estimer la pertinence de son contenu et d'apprécier son efficacité en temps de crise.



Plan Communal de Sauvegarde

Commune de MONTHERMÉ (08800)



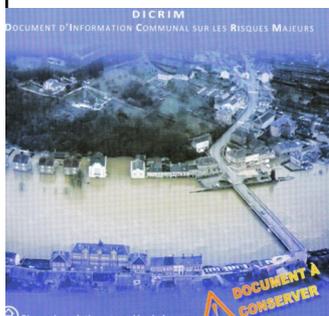
En conclusion (extrait du rapport) :

« Cet exercice n'a pas posé de problème aux communes qui maîtrisent le contenu de leur PCS, adoptent les bons choix de gestion et s'orientent aisément vers les bonnes actions lors de la survenue de différents évènements ».

DICRIM

(Document d'Informations Communal sur les Risques Majeurs)

En juin 2010, la Commune a édité son DICRIM qui a été distribué à la population avec la LIM n°24.



Le DICRIM informe chacun de la conduite à tenir en cas de survenue d'un risque majeur naturel (inondation, coulée de boue, feu de forêt, mouvement de terrain, tempête) ou de risque majeur technologique (transport de matières dangereuses).

Il appartient à chacun de vérifier qu'il est bien en possession de ce document et d'en faire régulièrement la lecture. En cas de perte, il est bon d'en réclamer un exemplaire en Mairie.

Quelques arrêtés en vigueur sur notre commune

- La consommation d'alcool est interdite, sur le domaine public de la Commune, hors manifestations ponctuelles dûment autorisées.
- La baignade est formellement interdite quai Aristide Briand sur toute la longueur du port de plaisance.
- Les jeux de balles et ballons sont interdits dans les lieux suivants : place du Pâquis, entre la salle des Fêtes et les anciens bains-douches, square rue Doumer.
- La divagation des chiens est interdite : les propriétaires sont responsables des nuisances ou dégâts occasionnés. Sur le plateau du Terne, il n'est pas rare de voir des chiens en balade susceptibles de faire peur à des enfants, d'agresser des personnes ou renverser des cyclistes.

Rappel : un arrêté municipal est une décision administrative unilatérale prise par le maire, ou, en son nom, par un maire-adjoint, un conseiller municipal. Ils sont exécutoires de plein droit après avoir été publiés, affichés ou notifiés.

Civisme (Rappel)

- La collecte des ordures ménagères et des sacs de tri est organisée par la CCMS.
- Une déchèterie moderne et fonctionnelle, nouvellement agrandie, est ouverte gratuitement aux habitants du territoire pour y déposer tous types de déchets (bois, fer, déchets verts, cartons, déchets spéciaux, tôles amiantées, électroménagers etc.).
- La commune assure en plus un ramassage mensuel des déchets verts et une collecte des encombrants à la demande.

Et pourtant cela ne semble pas suffire. Certains irresponsables, continuent de créer des dépôts sauvages en pleine ville.

Cela impose à la commune d'organiser des ramassages complémentaires et cela a un coût !

Il est fort à parier que ces mêmes « personnes » doivent se plaindre évidemment que la ville n'est pas propre.



En 2003, les services du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Ardennes ont effectué une étude relative à l'élaboration d'un plan de résorption des décharges brutes.

La décharge 210 de Terre Noblesse, communément appelée « le dépôt de la Croix Ste Anne », n'a pas été fermée et interdite à la condition que seuls les dépôts de terre, de gravats inertes et de déchets verts (de la Commune) y soient déposés et contrôlés.

C'est ainsi que tout particulier, artisan de la Commune, entreprise autorisée ou services de la ville peuvent encore continuer, après contrôle des déchets, à bénéficier de cette possibilité de décharge gratuite.

Sans doute nostalgique d'une époque que nous pensions révolue, un administré de Monthermé s'est permis, dans un courrier à la Préfecture, de « dénoncer » la Commune qui y déposerait encore des déchets dangereux et amiantés.

La conséquence directe d'une telle intervention, uniquement destinée à nuire, est bien sûr qu'à plus ou moins long terme cette décharge soit interdite. Il faudrait alors recourir à un autre service, payant celui-là, et qui conduirait hélas, ceux qui ont le moins de sens civique, comme c'est déjà le cas, à effectuer des dépôts sauvages et non contrôlés.

Erratum



Une erreur a été repérée par nos fidèles lecteurs dans la LIM 33 article « Prix de l'eau ».

Il était indiqué une augmentation du prix de l'eau de **0,02 €/l** alors qu'il s'agissait de **0,02 €/m³** (ouf !).

Parlement des enfants : Proposition de loi

Voici la proposition de loi imaginée par les enfants du CM2 de l'école du Centre, classe de M. Pierrard, année scolaire 2013-2014, et qui a obtenu en juin dernier le 2^{ème} prix dans le 19^e Concours National du Parlement des enfants.

Article 1^{er}

Il est interdit de fumer dans tout véhicule à moteur en présence d'un mineur ou d'une femme enceinte.

Article 2

Toute personne ne respectant pas cette interdiction aura le choix entre une contravention ou un stage d'observation dans un hôpital auprès de personnes atteintes d'une maladie due aux effets du tabagisme.

Article 3

Le conducteur, en tant que responsable de son véhicule, se verra retirer un point sur son permis de conduire, même si le contrevenant est l'un des passagers.



Qui dira encore que les enfants manquent de bon sens, de sérieux et n'ont pas conscience des problèmes de notre société.

L'idée contenue dans cette proposition a été retenue par Mme la Ministre de la Santé (annonce du 25/09).

C'est ainsi que toute la classe s'est rendue à Paris pour visiter le Parlement avec le député Léonard. Chaque élève a reçu une médaille commémorative.

Pour finir, la municipalité leur a offert une croisière à bord du « Roc » avant de les recevoir en Mairie.

« Aux rendez-vous des chasseurs »

L'Amicale des chasseurs de Monthermé, association de type loi de 1901, est locataire du droit de chasse dans la forêt communale.

Un bail signé entre la Commune et la société sous l'égide des services de l'Etat dans un cadre réglementaire, précise les conditions de la location ainsi que les obligations de chacun.

La société paie actuellement à la commune un loyer annuel de 9 300 € pendant toute la durée du bail renouvelé en 2012 pour une durée de 6 années.

Après réflexion, études, contre temps et retards divers, la Commune a finalement décidé d'engager la construction d'une "cabane" de chasse à l'écart du hameau des Hauts-Buttés. Une convention sera signée avec les responsables de la société de chasse afin de préciser les conditions d'utilisation de ce local communal. L'investissement représente 3 années de loyers, la construction a été réalisée par l'entreprise locale MIKAJBOIS et tous les aménagements (dalle, électricité, etc...) par l'Amicale des chasseurs.



Ce projet va permettre, entre autres, d'effectuer la réhabilitation de la salle de classe de l'ancienne école des Hauts-Buttés pour différentes animations Nature (marais des Hauts-Buttés), associatives ou dans le cadre des actions du PNR.

Notre nouveau garde champêtre

M. AUGUSTE Dominique,
Marié 3 enfants.

Gendarme de 1978 à 1995 (notamment à Chaumont, Fumay et Rethel)

Prépare et réussit le concours de Garde Champêtre avant de suivre la formation initiale relative à ces fonctions.

Garde champêtre à la mairie de Mézy sur Seine de janvier 1999 à septembre 2014.

Il a pris ses fonctions à Monthermé le 1^{er} octobre 2014.

Nous lui souhaitons un bon retour dans les Ardennes et la bienvenue dans notre commune.



Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Le centre a ouvert ses portes du 7 au 31 juillet 2014, 119 enfants ont été accueillis par une équipe pédagogique composée de 17 animateurs sous la direction de David Léonard. L'accueil des enfants a été organisé sur le centre d'hébergement des Ecaillettes.

Les enfants ont participé à de nombreuses activités en lien avec notre environnement naturel : canoé, VTT, escalade, promenade en forêt et séjours en camping. Des sorties ont été organisées : piscine, équitation, parc de loisirs « Grinyland », promenade sur la Meuse à bord du « Roc » ainsi que le voyage center parc de l'Ailette dans l'Aisne.

Les enfants et animateurs ont également travaillé tout au long du séjour sur le spectacle de fin de centre.



Maisons fleuries

Le calendrier 2014 n'a pas permis de reconduire l'opération « Maisons fleuries ».

Ce n'est que partie remise. Dès le printemps 2015, les particuliers qui souhaitent participer à l'embellissement de notre ville pourront à nouveau s'inscrire en mairie.

Petite citation :

« Si chaque Homme chaque jour jetait une fleur sur le chemin de son prochain, les routes de la Terre seraient tellement plus agréables ! »

Le tennis de table prend ses quartiers dans les bâtiments de l'ancienne école rive gauche.

Le CTT Monthermé, l'association locale de tennis de table actuellement présidée par M. Jean Marie Willig, participe aux championnats départementaux en 2^{ème} et 3^{ème} division.

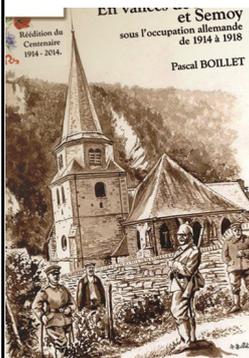
Depuis de nombreuses années, ses joueurs s'entraînaient et recevaient leurs adversaires dans le COSEC, ce qui nécessitait une manutention contraignante du matériel.

Ce problème est maintenant résolu : les pongistes ont pris possession de l'ancienne salle de classe maternelle de l'école Rive gauche.

Rappel : En plus des enfants du périscolaire, des ateliers vacances et du centre de loisirs de juillet, ce bâtiment accueille actuellement trois activités : l'escrime, l'informatique avec Web-Ardenne et le tennis de table.



Dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre 1914-1918.....à Monthermé.



Le dimanche 8 juin 2014, Pascal Boillet, peintre illustrateur et historien local a repris son bâton de pèlerin pour guider bénévolement à travers la forêt un groupe de 70 personnes et marcher sur les traces des proscrits.

Depuis la fontaine des Sœurs, jusqu'à l'emplacement de l'une des huttes des proscrits, Pascal Boillet a retracé, à partir de ses recherches dans les archives civiles et militaires qu'il a complété de récits recueillis auprès des derniers témoins ou de leurs descendants, les péripéties d'une poignée de patriotes qui, dans l'ombre, tenaient tête à l'occupant.

Cette marche historique sera renouvelée en 2015 dans le cadre de différentes manifestations organisées pour commémorer le centenaire de la mort de notre compatriote Paulin Jacquemin fusillé par les Allemands le 24 juin 1915 et le démantèlement du réseau d'espionnage Jacquemin de Monthermé.

En prévision de cette commémoration, Pascal Boillet, propose une réédition de son livre « **En Vallées de Meuse et Semoy, sous l'occupation allemande de 1914-1918** » qui sortira courant octobre mais que l'on peut réserver dès à présent auprès de l'auteur.

Un anniversaire oublié...

... le 22 juin 2013... jour du 250e anniversaire de la naissance d'Étienne-Nicolas Méhul à Givet le 22 juin 1763.

Ce grand musicien et compositeur pendant les périodes révolutionnaire et napoléonienne, malgré son génie échappe souvent à la mémoire ardennaise.

Pour nous, gens de Monthermé, nous ne pouvons passer sous silence son séjour de quatre années à l'Abbaye de Laval Dieu, de 1775 à 1779, âgé de douze ans à son arrivée.

Présenté au chanoine Hanser, musicien et compositeur, « celui-ci fut frappé de son intelligence et de ses aptitudes précoces.. » et lui donna des leçons de piano, d'orgue et de composition. Méhul « a souvent avoué que les années passées dans ce paisible séjour furent les plus heureuses de sa vie.. ».

Auteur compositeur de nombreux Opéras tels « *Euphrosine, Cora, Stratonice, l'Irato, Joseph...* » et bien d'autres, auxquels viennent s'ajouter des œuvres chorales tel le « *Chant du Départ* ». Certaines de ses œuvres exécutées par de grands orchestres internationaux sont toujours disponibles en CD.



Etat civil du 01/05/2014 au 30/09/2014

Ces listes sont publiées avec l'assentiment des personnes intéressées ou de leurs responsables légaux

Naissances

FRITSCH Laly	5 juin
FRITSCH Louca	13 juin
HADULA Eve Francine Dolène	29 juin
DJERRADA Ethan	18 juillet
GUENGANT Apolline Ange Marie	30 juillet
BASTIEN Marius Pol Louis	30 juillet
UCGUN Esma	17 août

Mariages

WEWIORSKI WILK Stéphane et GUILLAUME Sandrine	7 juin
BIGORGNE Raphaël Philippe Yannick et DELALAIRE Sandrine Marie Jeannine	21 juin
DRAZO Alexis Marcel Joseph et GEORGES Anne-Lise Marie	28 juin
BLAISE Aurélien Charles Gaston et DUMAY Jessica Sophie	12 juillet
MONTEBRAN Marc Vincent et FAUVEL Mélodie Sabrina Aurélie	13 septembre

Décès

PROS Jeannine (88 ans) veuve GOURY	20 mai
DEHOUL Gilberte (87 ans) divorcée RENAUX	22 mai
HINDENOCH Ginette (89 ans) veuve BEAUPERE	22 mai
DO AMPARO Maria (81 ans) épouse BELVEAUX	23 mai
DAVIS Philippe (66 ans)	8 juin
PIHET Pierre (75 ans)	28 juin
CARRAU Marcel (80 ans)	2 juillet
PARENTE Marie (82 ans) veuve BIARD	6 juillet
PEROCHE Denise (82 ans) épouse GALLET	15 juillet
HENON Colette (86 ans) veuve DESTREE	30 juillet
TEUBER Geneviève (86 ans) épouse DROUIN	10 août
RUBINI Iolanda (88 ans) veuve PERESUTTI	22 août
SANTI Giuseppe (85 ans)	29 août
RIDOZ Emilie (94 ans) veuve LAMBOT	30 août
JONET Marcelle (69 ans) veuve BALON	9 septembre



CE QU'IL NE FALLAIT PAS RATER

Gala de baraqu'in dance

Vendredi 13 et samedi 14 juin dans le Cossec.



Festi'Bateaux

Samedi 19 juillet : CCMS



Le voyage des anciens

Mercredi 18 juin à la découverte de Paris.



Brocante du Vieux Monthermé

Dimanche 20 juillet : Local club



Fête des écoles

Samedi 21 juin : association des parents d'élèves en collaboration avec les enseignements.



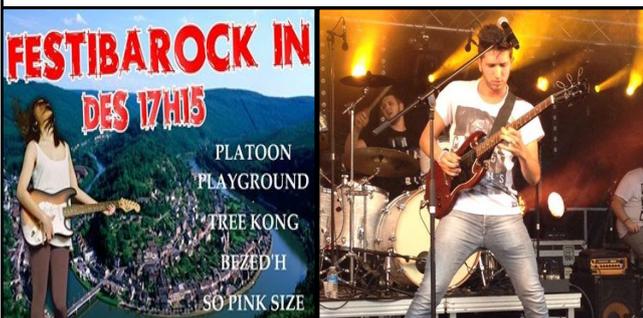
Fête du café

Dimanche 27 juillet : CREHLOM



Festibarock'in

Samedi 28 juin : AAM (l'Amicale automobile)



Journées du Patrimoine

Samedi 20 et dimanche 21 septembre : ASPMLD



CE QU'IL NE FALLAIT PAS RATER (suite)

- Samedi 31 mai** : Fête nationale de la pêche par l'AAPPMA.
- Dimanche 1^{er} juin** : Fête des jardins organisée par l'ASPMLD.
- Samedi 14 juin** : 1^{ère} édition du Festival des randonnées organisé par l'Office de Tourisme des Boucles de Meuse et Semoy.
- Dimanche 15 juin** : Brocante de l'AFR sur l'esplanade du Cosec.
- Vendredis 11 juillet et 5 septembre** : Marchés nocturnes organisés par l'Amicale des sapeurs pompiers.
- Vendredi 27 juin** : Audition des élèves de l'école de musique.
- Samedi 28 juin** : journée porte ouverte de la maison Don Bosco des apprentis d'Auteuil.
- Lundi 14 juillet** : concours de tir à la Croix Sainte Anne.
- Samedi 30 août** : Fête de la voie verte.

CE QU'IL NE FAUDRA PAS RATER

Salle Jacques Brel



Mercredi 29 octobre 15h
Planes 2



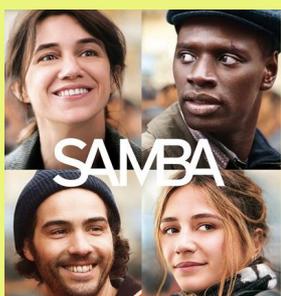
Vendredi 31 octobre 20h30
Gemma Boveri



Samedi 15 novembre 20h30
Bon rétablissement



Samedi 29 novembre 20h30
Tu veux ou tu veux pas



Samedi 13 décembre 20h30
Samba



Samedi 24 janvier 20h30
Les Mets des Mots

Prochaines manifestations

Dimanche 16 novembre	Vide grenier des enfants organisé par l'AFR à la salle des Fêtes.
	Thé dansant organisé par le C.O.S.V.M.
Dimanche 7 décembre	Repas des anciens
Dimanche 14 décembre	Cross du local club de Monthermé sur les Hautes-Rivières
Mercredi 31 décembre	Bal de la St Sylvestre à la salle des Fêtes

Calendrier de la saison de chasse municipale

Forêt Communale

Secteur des Sept Villages :

Octobre : samedis 4, 11, 18, 25

Novembre : samedis 1, 15, 22,
dimanche 9

Décembre : samedis 6, 13, 27
dimanche 21

Janvier : samedis 10, 18 et 24

Secteur des Hauts-Buttés :

Samedis 5, 12, 26 et dimanche
19 octobre

Dimanches 2, 9, 16, 23 et 30 novembre

Dimanches 7, 14, 21 et 28 décembre

Dimanches 4, 11, 18 et 25 janvier

Secteur de l'Enveloppe

Samedi 25 octobre, 22 novembre et
6 décembre



Informations CCMS

La communauté de commune a équipé le camping du port Diseur de deux mobilhomes.



Réfection de la route la Croix Labonne
(marchés signés le 23 octobre)

Début des travaux de la trans-semoyenne :

- Aménagement du chemin du halage
- Aménagement du chemin de la Racine
- Pose de deux passerelles sur la Semoy
- Aménagement de l'ancienne voie du petit train